



République Française
Liberté, Egalité, Fraternité

Département du Loiret
Arrondissement d'Orléans
Commune d'Ingré

DECISION N° DC.22.054
portant sur

**La modification en cours d'exécution n°1 du marché 2021-008 lot n°2
relatif aux travaux de rénovation et d'aménagement de la salle
Guy Durand de la ville d'Ingré**

Le Maire,

Vu l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales relatif à la délégation du conseil municipal au Maire,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération du conseil municipal N° DL 20.029 en date du 28 mai 2020 autorisant le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur au seuil de marchés formalisés défini régulièrement par décret ainsi que toute décision concernant les avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

DECIDE

Article 1^{er} : Une modification en cours d'exécution est nécessaire conformément à l'article R2194-2 du code de la commande publique et au marché 2021-008 lot n°2 relatif aux travaux de rénovation et d'aménagement de la salle Guy Durand à Ingré dont le titulaire est la société SARL MENUISERIE GILBERT, 30 boulevard de la Salle, 45800 SAINT JEAN DE BRAYE.

Dans le cadre des travaux de rénovation de la salle Guy Durand, des modifications portant sur le système d'alimentation électriques des stores sont nécessaires.

Ce changement amène à une plus-value globale de 282,00 € HT, soit 338,40 € TTC.

Le montant initial du marché est de : 94 223,10 € HT, soit 113 067,72€ TTC.

Le nouveau montant du marché est de : 94 505,10 € HT, soit 113 406,12 € TTC.

Article 2 : La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget de la commune.

Article 3 : Monsieur le Maire s'engage à rendre compte à la prochaine réunion du conseil municipal de la présente décision.

Article 4 : Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente décision qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa transmission au représentant de l'Etat

Article 5 : La présente décision sera transcrite au registre des décisions du Maire.

Article 6 : Le Maire d'Ingré est chargé de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera adressée à :

- Madame la Préfète du Loiret et de la Région Centre-Val de Loire
- Monsieur le Receveur Percepteur d'Ingré

A Ingré, le **20 MAI 2022**


Le Maire
Christian DUMAS

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été :

Transmis au représentant de l'Etat le : **20 MAI 2022**

Publié ou notifié-le : **20 MAI 2022**

Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : VILLE INGRE

Utilisateur : Le Tumelin SYlvie

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Actes réglementaires
Numéro de l'acte :	DC_22_054
Date de la décision :	2022-05-20 00:00:00+02
Objet :	modification en cours d'exécution n°1 du marché 2021-008 lot n°2 relatif aux travaux de rénovation et d'aménagement de la salle G.DURAND
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.1 - Marchés publics
Identifiant unique :	045-214501694-20220520-DC_22_054-AR
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
045-214501694-20220520-DC_22_054-AR-1-1_0.xml	text/xml	956
Nom original :		
DC.22.054 - MECE MENUISERIE GILBERT.pdf	application/pdf	219650
Nom métier :		
99_AR-045-214501694-20220520-DC_22_054-AR-1-1_1.pdf	application/pdf	219650

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	20 mai 2022 à 11h10min50s	Dépôt initial
En attente de transmission	20 mai 2022 à 11h10min51s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	20 mai 2022 à 11h10min54s	Transmis au MI
Acquittement reçu	20 mai 2022 à 11h10min58s	Reçu par le MI le 2022-05-20